

Publier les coordonnées de la PRADA

Date : 8 février 2018

Pourquoi nous cacher les coordonnées de la PRADA ?...

ÉCRIRE au Président

“ Je souhaite poursuivre et conforter le dialogue avec tous les Breilliens. Cette page est la vôtre, n'hésitez pas à vous en servir. Votre courrier recevra une réponse dans des délais aussi rapprochés que possible. ”

Jean-Luc Chenut
Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président du Conseil Départemental – 1, avenue de la Préfecture 35042 Rennes Cedex

Monsieur le Président,

Accepteriez-vous de faire procéder à la publication élémentaire des coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, via le recueil des actes administratifs ainsi que sur le site internet du Département, comme cela avait dû être fait dans les quinze jours suivant sa nomination ?

(référence: article 5330-3 du code des relations entre le public et l'administration)

08/02/2018

Votre nom JÉHANNE
Votre prénom Patrick
Votre adresse 35000 - RENNES
Tél. _____
Mail patrick.jehanne@gmail.com

Ou si vous préférez :

Monsieur le Président,

Accepteriez-vous de faire procéder à la publication réglementaire des coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, via le recueil des actes administratifs ainsi que sur le site internet du Département, comme cela aurait dû être fait dans les quinze jours suivant sa nomination ?

Référence : [article R330-3 du code des relations entre le public et l'administration](#)

08-02-2018